

Des programmes TV vraiment accessibles pour tous

■ Ce nouveau règlement du CSA bénéficiera aussi aux personnes âgées ou apprenant le français.

Pouvoir suivre et rechercher des informations, découvrir la dernière série ou émission dont tout le monde parle : des gestes anodins pour des milliers de citoyens. Mais lorsque l'ouïe ou la vue sont déficientes ou que la compréhension est plus lente, il peut être crucial de disposer d'outils adaptés.

Rattraper notre retard sur les pays voisins

Au terme d'une analyse poussée, il est apparu qu'un nombre limité d'éditeurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles offrait des programmes sous-titrés, audiodécrits ou interprétés en langue des signes. Au total, moins de 10 % de l'offre télévisée est rendue accessible. Soit une offre largement en deçà de ce que proposent des Etats ou régions comme la France, le Royaume-Uni ou encore la Flandre. En matière de sous-titrage, les obligations y varient de 75 à 100 % de programmes sous-titrés sur les chaînes principales.

Réuni au sein du collège d'avis du CSA, le secteur audiovisuel belge francophone (diffuseurs et distributeurs) s'est donc accordé sur un nouveau "Règlement relatif à l'accessibilité des programmes aux personnes en situation de déficience sensorielle".

"Il y a lieu de développer l'offre, note le CSA, ce qui implique, d'une part, un engagement des éditeurs à rendre les contenus accessibles et, d'autre part, l'action des distributeurs, en tant qu'intermédiaires entre éditeurs et utilisateurs." Dans les faits, ces mesures seront également bénéfiques aux personnes en phase d'apprentis-

sage du français ainsi qu'aux personnes âgées, dont l'ouïe et/ou la vue baissent.

Le précédent règlement datait de 2011 et apparaît aujourd'hui largement dépassé tant en termes d'offres que de techniques utilisées. Au-delà d'une quantité insuffisante de programmes, un manque de diversité de ces contenus (presque exclusivement les programmes d'information) ainsi qu'un manque d'attention à la qualité des différentes techniques d'accessibilité ont été relevés.

Objectif : tous les programmes en tout temps

Rendre accessibles des programmes télévisuels (linéaires ou non), cela passe notamment par le recours à l'interprétation en langue des signes, au sous-titrage et à l'audiodescription, comme ce fut le cas pour les nouvelles séries belges produites par la RTBF, "La Trêve" ou "Unité 42". Cela peut consister aussi en la réalisation de menus de navigation (plus) faciles d'utilisation. *"L'objectif est d'assurer, à terme, à chacun et chacune l'accessibilité à l'ensemble des programmes et en tout temps."*

Le critère déclencheur des obligations est l'audience annuelle moyenne : plus une chaîne est regardée, plus la part de programmes devant être rendus accessibles est importante. Soit jusqu'à 95 % des programmes sous-titrés et 25 % des fictions et documentaires audiodécrits pour les chaînes captant plus de 2,5 % de l'audience globale.

Le délai pour atteindre ces nouveaux objectifs est fixé à 5 ans à dater du 1^{er} janvier 2019, période au cours de laquelle les éditeurs devront rencontrer progressivement ces obligations. Ce nouveau règlement va être transmis au gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour approbation afin d'acquiescer force obligatoire.

KT